

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service adjoint et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable des Filles d'engagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole.

N° 28138

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'ingénierie de l'espace public, au sein du Filles d'engagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Tout acte de soumission, y compris sous le régime RNCOC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Tous les actes de services de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Délégations, mandats et décrets pris dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Attributions de service, soit en anticipation d'un prestataire relevant de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Actes relatifs à l'exécution des mandats de la Direction de l'ingénierie de l'espace public et notamment aux d'engagement, équipement, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalant.


ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions, à :

- M. Benoît FLEURY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28138.pdf
(.pdf, 160,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER